

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le 23 novembre 2020 à 18 h, à l'Espace James CHAMBAUD, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : Mesdames, Messieurs THIEUX-MORA, MOUSIS, HORROD, VILLEDIEU, DALEAS, GERMAIN, SIMON, DO COUTO, PANSIER-SOUCAZE, ARBERET, SARTHOU, BIASON, ZINT, BLEAU, CHAGOT, MÉSSÉGUÉ, BLANC, GUIET, LEPREUX, RODRIGUEZ, CATALOGNE, TRILLAUD, MIEYAA, MAZILIÉ, BOURDET, GARCIA, FOUQUET (arrivé à 18 h 20), MOLINA, BONNET

Absent(s) ayant donné procuration :

- Madame POIREL a donné procuration à Madame TRILLAUD
- Monsieur BELLOCQ a donné procuration à Monsieur MIEYAA
- Madame BENETEAU a donné procuration à Monsieur BOURDET

Secrétaire de séance : Eve MAZILIÉ

1- Subvention exceptionnelle de 2000€ à l'association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes en faveur des communes récemment sinistrées dans ce département

Monsieur BOURDET dit approuver cette subvention. Il propose de provisionner chaque année une ligne budgétaire dédiée pour ce type d'aides.

Monsieur le Maire répond ne pas voir l'utilité d'une telle provision ; il assure que la commune dispose chaque année suffisamment de marges de manœuvre budgétaires pour des actions solidaires de ce type.

Monsieur BOURDET souhaite connaître l'article budgétaire sur lequel seront prélevés ces 2 000€.

Il lui est répondu qu'ils seront prélevés sur l'article « subventions aux associations ».

Adopté à l'unanimité.

2- Cession à la Communauté d'agglomération d'un terrain communal dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Lonstechnord

Adopté à l'unanimité.

3- Remise gracieuse liée au COVID-19 sur les loyers professionnels perçus par la commune

Adopté à l'unanimité.

4- Décision modificative n°2 au budget général 2020

Adopté à l'unanimité.

5- Contribution financière annuelle au Groupement d'intérêt public de développement social urbain (GIP-DSU)

Adopté à l'unanimité.

6- Possibilité de rembourser par virement bancaire les spectacles annulés dans le cadre de la saison culturelle

Adopté à l'unanimité.

7- Avenants relatifs au marché d'assurance de la flotte automobile de la commune

Adopté à l'unanimité.

8- Avenant au marché d'entretien du patrimoine arboré de la commune

Monsieur BOURDET souhaite connaître les modalités d'attribution du bois tombé suite aux tempêtes ; il demande si les employés communaux sont prioritaires.

Monsieur le Maire répond que non et rappelle que les lonsois doivent solliciter la commune pour récupérer gratuitement du bois couché. Il précise que le bois est récupéré par les services, stocké sur une plateforme communale et mis à disposition pour être coupé à tout lonsois qui en fait la demande.

Adopté à l'unanimité.

9- Conditions de partenariat entre la commune et le CCAS

Adopté à l'unanimité.

10- Convention-cadre relative à l'utilisation d'équipements sportifs municipaux par le collège du Bois d'Amour de Billère

Adopté à l'unanimité.

11- Espace James Chambaud : convention de partenariat avec les associations « Ampli », l'Agora et « Tonnerre de jazz »

Adopté à l'unanimité.

12- Accueil d'une résidence d'artistes à l'Espace James CHAMBAUD

Monsieur le Maire se félicite de ce type d'accueil qui permet de soutenir la création artistique et plus largement le secteur culturel dans le contexte difficile du moment.

Adopté à l'unanimité.

13- Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur BOURDET propose de passer de 4 à 5 jours le délai de convocation des commissions municipales, de systématiser les comptes rendus des commissions communales et que chaque commission municipale soit convoquée au moins deux fois par an.

Monsieur le Maire ne voit aucun inconvénient à la première modification. Concernant la seconde, il indique que la production d'un compte rendu est déjà contenue dans le règlement intérieur. Enfin, il dit ne pas voir l'intérêt d'instaurer une périodicité obligatoire des commissions municipales.

Adopté à l'unanimité.

Question « orale-écrite » de l'équipe « Alternative Lonsoise »

« A plusieurs reprises, nous avons été interpellés par des habitants du quartier Malihonda concernant plusieurs points particuliers. Tout d'abord, la vitesse des véhicules sur le chemin de Malihonda est signalée comme un facteur de risque et de sécurité. Il semblerait que plusieurs accidents aient été évités de justesse. Vu la circulation dans cette rue, en particulier les derniers mois à cause des travaux du réseau de chaleur urbain, des solutions techniques peuvent être envisagées en complément de celles existantes déjà. Le deuxième point abordé concerne l'entretien de l'espace public situé à proximité de l'usine CANDIA. Une modification de l'accès à ce terrain a aussi été proposé pour éviter que ce terrain ne soit pas occupé régulièrement par des caravanes. Il peut devenir aussi un bel espace de jeux pour les enfants mais son entretien régulier doit être acté. Nous pouvons aussi noter la dégradation de la propreté depuis plusieurs années des rues voisines avec des dépôts sauvages qui fleurissent ici et là. Le dernier point est beaucoup plus technique et demande de l'implication de plusieurs interlocuteurs. En effet, des pylônes béton sont encastrés dans les toitures des résidences du 22 au 38 du chemin Malihonda. Ces pylônes supportent la ligne électrique basse tension qui alimente les habitations. Quelle solution technique est envisagée pour déplacer ces équipements ? Où en sont les procédures avec le propriétaire de la ligne électrique ? Nous vous proposons donc la création d'un comité consultatif, prévu dans le règlement du conseil municipal, pour examiner les solutions à mettre en place dans ce quartier. Pourraient être associées à ce comité consultatif, les habitants, des techniciens, des élus et nous sommes aussi prêts à y participer. »

Monsieur le Maire répond :

« Monsieur BOURDET, il me semble utile de préciser que vous évoquez des points qui intéressent non pas un quartier entier comme vous voulez le laisser croire mais quelques riverains d'une rue, à savoir le Chemin Malihonda. Je suis étonné de cette brusque montée au créneau. En fait, vous voulez monter en épingle des points qui sont pourtant parfaitement connus et suivis en mairie. Encore récemment, fin octobre, mon directeur de cabinet accompagné de notre responsable de la police municipale a rencontré fin octobre deux riverains sur les sujets que vous évoquez. Des réponses leur ont été apportées, peut-être pas celles que certains auraient voulu entendre, d'où le mécontentement d'un ou deux riverains que vous jugez bon de relayer, à mon sens pas très opportunément. Vous parlez de vitesse automobile mais savez-vous que les comptages ont révélé que près de 97 % des flux automobiles sur le chemin de malihonda se faisaient à moins de 50km/heure. Peut être d'ailleurs les ralentisseurs disposés par la commune y sont-ils pour beaucoup ! Sur l'occupation par les gens du voyage de l'espace vert près de Candia, savez-vous que des aménagements ont été réalisés et que d'autres sont programmés. Quant aux poteaux électriques, savez-vous que des conventions ont été récemment signées avec Enedis et que le problème des poteaux est donc en cours de résolution. Des problèmes de vitesse, de voirie, de dépôts sauvages, ce sont des problèmes du quotidien que la commune gère et s'efforce de répondre au mieux, pragmatiquement. Vous proposez des conseils de quartiers, moi je propose des solutions concrètes, au plus près du terrain et des préoccupations. Monsieur BOURDET, si vous avez des propositions, n'hésitez pas en faire, mais au bon endroit et au bon moment, notamment en commissions lors de la préparation du budget. »

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 30.
